

Compte-rendu de la réunion du vendredi 12 octobre 2022

« Réunion des usagers du domaine portuaire communal concédé »

Présents :

- **La Commune** : Mme Valérie NIESCIEREWICZ (Adjointe déléguée à l'Urbanisme_ Gestion du Port), M. Bruno HAUGUEL (Conseiller Municipal en charge de l'Economie), Christelle BLAI (Service Finances)
- **Le Bureau du port** : M. et Mme Alain et Michelle BARA
- **Les Représentants des usagers** : MM. Guy CASTERES et Claude BERNARD,
- **Le Représentant de l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux intérieures (ANPEI)** : M. Alain VILAINE
- **Usagers présents** : environ 25 personnes

Absents excusés : M. Jean-Louis ROGER, Maire, Mme Isabelle DELANNOY CORBLIN (Adjointe déléguée aux Affaires Economiques et Tourisme), M. Joël DUFOREAU (Direction des Services Techniques)

1. LES REPRESENTANTS AU CONSEIL PORTUAIRE

Le Conseil portuaire est une instance de concertation qui se réunit annuellement à l'initiative du Département de Loire-Atlantique, autorité propriétaire et concédante du Domaine public fluvial de l'Erdre.

Pour Sucé-sur-Erdre les membres sont les suivants :

- Commune :
 - M. Jean-Louis ROGER, Maire,
 - Mme Valérie NIESCIEREWICZ (Adjointe déléguée à l'Urbanisme_ Gestion du Port),
 - Mme Isabelle DELANNOY CORBLIN (Adjointe déléguée aux Affaires Economiques et Tourisme),
 - M. Bruno HAUGUEL (Conseiller Municipal en charge de l'Economie),
 - Maryline COTTIN et Christelle BLAI au titre du service Finances,
 - Joël DUFOREAU au titre du service Bâtiments,
- Bureau du port : M. et Mme Alain et Michelle BARA (Bretagne Fluviale),
- Représentants des usagers : MM. Guy CASTERES et Claude BERNARD (depuis la dernière réunion du Port en novembre 2021) ; Alain VILAINE (ANPEI).

2. GESTION DU DOMAINE PORTUAIRE CONCEDE

Le marché de prestations de services relatif à la gestion du Domaine Portuaire a été renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée maximale de 5 ans (fin au 31/12/2025). Ce marché a été attribué à Bretagne Fluviale.

Rappel est fait des différentes coordonnées du Bureau du Port :

- Téléphone : 07.71.10.07.35
- Adresse mail : bureauduport@suce-sur-erdre.fr

3. FREQUENTATION DU DOMAINE PORTUAIRE

La fréquentation du Domaine Portuaire marque une légère augmentation en 2022. Les recettes ont augmenté de +2.43% et dépassent celles de 2019.

Un tableau de la fréquentation établi par le Bureau du port est présenté et commenté (cf. annexe n°1).

- Au 12/09/2022, sur les 299 places disponibles sur le Domaine Portuaire concédé, il convient de noter que 206 sont des abonnements annuels.
- Casiers à annexes : 12 places disponibles en aval et 14 en amont. A ce jour, ces casiers sont tous occupés.

Mme Niescierewicz confirme qu'il ne sera pas possible d'augmenter le nombre de casiers, au vu des nombreuses contraintes relatives à la protection du site et de l'environnement. Par ailleurs, il a été constaté que la solution de la mutualisation des annexes était compliquée à mettre en œuvre. Aussi, la Commune travaille sur l'idée de mettre à disposition des usagers une annexe.

M. Vilaine est peu convaincu. Cela a déjà été fait dans le passé, et deux problèmes récurrents se sont posés : la question de l'entretien de l'annexe et le fait que les usagers ne ramenaient pas l'annexe à quai après usage (avant de partir naviguer).

M. Hauguel intervient pour indiquer que le mieux est d'interroger les usagers présents pour savoir si cette solution leur semble intéressante. Au moins deux usagers trouvent l'idée judicieuse et émettent même l'idée de pénaliser ceux qui ne joueraient pas le jeu en ne ramenant pas l'annexe après chaque usage.

M. Hauguel conclut en indiquant que la collectivité va réfléchir à comment mettre en œuvre cette mise à disposition.

- Escales des bateaux à passagers :

Les escales de bateaux professionnels recommencent.

En effet, les bateaux Nantais ont fait 4 escales en 2022 (contre 2 en 2021, et 0 en 2020 ? mais moins qu'en 2019 : 10).

A noter, les accostages réalisés par les Passagers de Bullops également sur le quai Passagers Allée du Vétille.

Mme Niescierewicz précise que la société les Passagers de Bullops est un nouvel opérateur économique qui bénéficie d'une convention professionnelle depuis début juillet. Le voilier est par ailleurs stationné sur corps-mort en Port aval.

- Escales Plaisanciers :

Les escales de plus de 48 heures en 2022 sont de 231 journées (pour 20 bateaux) dont 120 pour la période d'hiver (21 bateaux x 1 mois).

Mme Niescierewicz précise que les escales de moins de 48h représentent 305 jours dont 219 pour les visiteurs extérieurs.

- Stationnements destinés aux professionnels

Il est mis à disposition, moyennant une contrepartie financière :

- o Bretagne Fluviale : 16 places sur ponton et 5 corps-morts aux Vaux soit 21 places au total
- o Ruban Vert, 18 places sur ponton.

Mme Niescierewicz rappelle qu'une nouvelle réglementation impose de lancer une procédure de mise en concurrence (Appel à Manifestation d'Intérêt) avant toute occupation du Domaine public par des professionnels.

4. INSTAURATION D'UNE LISTE D'ATTENTE PAYANTE

Depuis le 1er janvier 2019, la liste d'attente est payante par secteur. Le tarif est de 16 € par année, proratisée en fonction du mois d'inscription

32 demandes d'inscriptions ont été réalisées sur 2022.

Actuellement, il reste 28 personnes sur liste d'attente (19 en ponton et 9 en berge).

Mme Niescierewicz précise que sur les 32 demandes (contre 41 en 2021), 20 concernant les pontons/quais et 12 la berge. Elle précise également que sur les 32 demandes 2022, 4 places en ponton et 5 en berge ont été attribuées au cours de l'année. Actuellement, il reste 20 personnes en liste d'attente (13 en ponton/quai et 7 en berge). Elle détaille également la commune d'origine des demandeurs ainsi que la longueur des bateaux.

5. VENTES DES BATEAUX

- 6 ventes de bateaux ont été enregistrées cette année (contre 8 en 2021).

6. MISE EN FOURRIERE

- 1 bateau n'a été mis en fourrière en 2020.
- RAPPEL : il est impératif de s'enregistrer au bureau du port. Un bateau ne peut occuper l'espace public sans autorisation préalable.
-

Concernant la Cambuse, Mme Niescierewicz explique rapidement le contexte pour les usagers qui n'auraient pas l'historique. La Cambuse était un bateau restaurant qui a cessé son activité en 2017 ?? et qui depuis est en vente et stationne sans droit ni titre dans le Port. Elle rappelle que la Municipalité souhaite que ce bateau quitte le Port. Mme Niescierewicz précise qu'un délai supplémentaire a été laissé au propriétaire pour la vente du bateau, sans succès.

M Hauguel ajoute que le bateau était en vente dans une agence immobilière à qui il a été indiqué que le bateau ne pourrait servir d'habitation ou de bureau à quai. Il précise que les seules activités professionnelles souhaitées dans le port sont des activités qui impliquent une navigation.

Un usager exprime son mécontentement vis-à-vis de cette situation qui perdure, et demande pourquoi ne pas mettre ce bateau en fourrière.

Mme Niescierewicz répond qu'il s'agit d'une procédure très cadrée réglementairement, et très longue, ce que confirme M. Vilaine. Par ailleurs, il n'existe pas de fourrière pour les bateaux. Il faut donc que la Collectivité trouve un lieu, un chantier par exemple, qui soit en capacité d'accueillir le bateau ce qui implique évidemment des frais de stationnement, qui seront mis à la charge du propriétaire. Mme Niescierewicz conclut en indiquant que la procédure est réglementairement engagée avec une mise en demeure adressée au propriétaire. C'est le Syndicat Mixte qui conduit cette procédure car détenteur de la police portuaire.

7. POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET LES OPERATIONS REALISEES EN 2022

- Travaux sur pontons : déplacement des catways Ponton visiteurs Quai Cricklade = 6 930,00 €TTC
- Travaux sur bouées et corps morts pour 63 507,23€TTC (Remplacement de l'intégralité des corps-morts en Port amont : 49 en 2022 (1 en 2021) = 45 210,11 €TTC, Remplacement de corps morts en zone Nénuphars Port Aval : 4 en 2022 (3 en 2021) = 3 634,56 €TTC + Remplacement de corps morts à Mazerolles : 4 en 2022, Fourniture et pose de 4 corps-morts ponton kayak polo Chataigneraie = 3 524,16 €TTC, Fin des travaux d'éclairage : 19 417,82 € TTC

Installation corps-mort 1 tonne ponton usagers Quai Bliesransbach = 4 208,40 €TTC

Mme Niescierewicz précise que ces derniers travaux sont programmés le 18 novembre, et qu'il sera demandé aux usagers de déplacer leur bateau 1 journée. M. Bara estime que ce sera compliqué d'accueillir tous les bateaux du ponton usagers quai Bliesransbach du fait de l'accueil de certains bateaux de Nort Sur Erdre pendant l'opération de dragage qui aura lieu également en novembre 2022. Il est proposé de décaler ces travaux sur mars-avril 2023. Les usagers demandent à être prévenus bien en amont. C'est le Bureau du Port qui transmettra l'information.

- Autres travaux : 21 339,60€TTC (Signalétique complémentaire ponton visiteurs quai Cricklade = 48,00 €TTC, Fourniture de 3 sphères Otto 2 + pose = 18 000 €TTC, Maintenance Otto 2 = 3 291,60 €TTC).

8. POINT SUR LES ANIMATIONS REALISEES EN 2021

- L'œuvre, OTTO II, conçue et réalisée par l'artiste Elsa Tomkowiak, a été installée en juin pour tout l'été dans le port aval. La Commune de Sucé sur Erdre a figuré ainsi dans le Guide 2022 du Voyage à Nantes, dans le chapitre « les RDV de la Métropole ».
- Rendez-vous de l'Erdre : dont 61 voile-aviron, 45 dériveurs, 21 quillards, 12 plaisance mécanique). Cette année, le nombre de bateaux électriques a fortement augmenté : 14 bateaux équipés de moteurs électriques (11 gazelles, 2 dandys, et 1 voilier dériveur) !

Mme Niescierewicz ajoute qu'une navette a été mise en place le dimanche lors des RDVE 2022 entre le port et la Chataigneraie. Cela a été un franc succès puisque ce sont près de 700 passagers qui en ont bénéficié.

- Journées Européennes du Patrimoine : avec différentes associations (Erdre Voile Passion, Erdre et Nature, Les Passagers de Bullops, Rowing Club, l'association Vieilles Coques-Vieux Gréments), ce sont 500 personnes qui ont pu profiter de balades sur différents types de bateaux.
- Stationnement du bateau le Vétille.

9. PROJETS DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2023

- Remplacement des corps-morts en port aval (3 208,80 €TTC)
- Retirer chaîne mère allée Vezon (1 920,00 €TTC)
- Ajout de corps morts à Mazerolles (3 235,20€TTC) et Doussinière (1 389,60€TTC)
- Vidéo-protection en Port centre-Ville amont et aval (2 caméras) => 12 000 €TTC
- Borne de gonflage pour les annexes gonflables et les paddles => à chiffrer
- Borne de recharge bateau électrique => à chiffrer

Mme Niescierewicz explique que les élus ont bien entendu les demandes des années passées concernant les vols ou dégradations subies par les usagers. Aussi, la Commune se dotant de caméras de vidéo-protection, il a été proposé l'acquisition de caméras pour le Port Centre-ville.

Pour ce qui concerne les bornes de recharge électrique, M Hauguel précise que c'est une problématique nouvelle qui va sans doute s'accroître dans les années à venir. En effet, depuis cette année, un usager du Port a un bateau électrique ce qui a provoqué des dysfonctionnements du compteur électrique pendant la saison sur les pontons. Il convient donc de réfléchir aux solutions techniques possibles pour permettre à ces bateaux de recharger leurs batteries sans provoquer de gêne pour les autres usagers : borne de recharge à cartes, ... Les services communaux sont en cours de réflexion sur ce sujet.

- Réfection des cheminements Allées Vétille et Vezon => Réalisation par le Syndicat Mixte au cours du printemps 2023
- Question du Nettoyage des bateaux (usage de l'eau)

Mme Niescierewicz précise que c'est une question aujourd'hui en cours au niveau du Syndicat Mixte. Laver les bateaux avec de l'eau potable apparaît choquant. Il convient donc de réfléchir aux autres solutions possibles. M. Hauguel ajoute que, par ailleurs, il risque d'y avoir de plus en plus fréquemment des interdictions d'utiliser l'eau potable en plein été.

10. REDEVANCES ET TARIFS PORTUAIRES POUR L'ANNEE 2021

Il est proposé une augmentation mesurée en 2023 de +6%.

Mme Niescierewicz indique que cette augmentation est liée à la hausse des coûts à laquelle est confrontée la Collectivité et est conforme aux décisions prises par les autres communes portuaires. Les usagers expriment leur mécontentement. M. Hauguel ajoute que cette augmentation entre dans le cadre de la politique globale de la Commune. L'ensemble des services aux usagers devraient être augmentés de +6% en 2023. Par ailleurs, M. Hauguel revient sur les nombreux investissements de la Commune sur le port comme évoqué auparavant.

Mme Niescierewicz précise que ces tarifs seront soumis à l'avis de la Commission Finances et au Syndicat mixte avant que le Conseil Municipal ne se prononce.

Etat des recettes perçues au titre des redevances de stationnement :

Recettes 2022 liées aux AOT : 88 493,31€ (au 22/09/2022)
Rappel 2021 : 86 390,57€
Rappel 2020 : 83 082,73€

La hausse de 2.43% est due à la hausse des tarifs de 2022 et une légère augmentation de l'occupation du port (sachant que l'état des recettes est en date du 22/09/2022, il reste à intégrer les recettes du dernier trimestre 2022).

11. FERMETURE DU CANAL EN 2023

Le Département a engagé des travaux en raison des problèmes d'alimentation en eau sur le réservoir de Vioreau qui est la principale alimentation en eau du canal. De ce fait, le canal est fermé aux plaisanciers à compter du 25 septembre 2022 jusqu'en mars 2024.

Mme Niescierewicz expose qu'il a été proposé aux usagers du Port de Blain des places au Port centre-ville de Sucé. Mais aucun bateau n'a finalement demandé à être accueilli.

Mme Niescierewicz donne la parole à M. Vilaine, représentant de l'ANPEI, au sujet des itinéraires possibles autres que sur le Canal. M. Vilaine indique qu'il ne faut pas hésiter à aller sur la Sèvre qui est une rivière magnifique, très sauvage. Aujourd'hui à Vertou existe un quai vert de 30 à 40 m ainsi que des pontons à la Haye Fouassière. Pour accéder à la Sèvre, il faut passer l'écluse Saint Felix puis remonter la Loire pour prendre le bras de Pirmil. Il est possible de poursuivre à partir de la Ramée, sur la Maine jusque Pont Caffino, sur la Commune de Château Thébaud. Attention c'est un domaine privé donc pas forcément bien entretenu.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la Loire, ANPEI étudie actuellement un itinéraire afin de remonter la Loire puis la Maine. Pour la remontée de la Loire, il faut toujours être à deux bateaux (dont un qui a déjà connaissance de ce type de navigation). Attention en effet aux bancs de sables qui peuvent bouger. Il faut bien naviguer au center du chenal. La remontée vers Angers est prévue sur 2 jours avec une étape à Ancenis. Il y a peu de places de stationnement à Angers. Aussi, il faudra peut-être aller jusqu'à Château-Gontier. La date de départ n'est pas encore fixée mais ce sera probablement entre mi-avril et mi-mai, et le retour ne pourra se faire au mieux qu'entre octobre-décembre selon la hauteur d'eau. Cette navigation est ouverte également aux non-adhérents de l'ANPEI. Il est précisé que les plaisanciers d'Angers ont prévu la constitution d'Armadas afin de participer à certains événements. Une participation financière sera demandée dans ce cadre.

12. ETUDE DE DRAGAGE

Le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique réalise actuellement les études nécessaires à une opération de dragage prévue au mieux pendant l'hiver 2023-2024.

Mme Niescierewicz expose que l'étude n'est pas achevée mais que les premières analyses ont révélé des sédiments pollués. Une analyse d'écotoxicité doit compléter les analyses déjà réalisées. Les zones qui sont actuellement repérées pour faire l'objet d'un dragage sont les zones de stationnement en Port centre-ville Amont-Aval et Mazerolles dans une moindre mesure. Le fait que les sédiments soient pollués impliquent la nécessité de suivre une procédure d'Autorisation Loi sur l'Eau (qui prend environ 6 mois) et peut-être une évaluation environnementale selon les résultats de l'étude d'écotoxicité, ce qui porterait le temps de l'instruction du dossier à 1 an. Par ailleurs, le fait que les sédiments soient pollués nécessitent des contraintes supplémentaires en matière de traitement : il faudra imperméabiliser le bassin de déshydratation (les sédiments doivent sécher entre 1 à 3 ans). Pour exemple, une parcelle de 6 000 m² est nécessaire pour 2 000 m³ de sédiments. Enfin, les sédiments une fois séchés peuvent servir à faire des merlons par exemple en bord de voirie. Mme Niescierewicz précise que les services du Département seront questionnés afin de savoir si ces matériaux les intéressent.

Pour Sucé, l'étude révèle aujourd'hui des volumes entre 3 000 et 6 500 m³ (selon les scénarios), avec des coûts associés de dragage + traitement entre 320 000 et 450 000 €HT. Il sera probablement envisagé de réaliser l'opération de dragage en 2 temps afin de ne pas avoir à aménager un lieu de stockage trop important. Au vu des coûts, il ne sera pas possible d'étendre l'opération de dragage à d'autres sites.

M. Vilaine évoque l'éventualité de mutualisation des matériels de dragage ce qui permettrait de peut être de réduire le montant de la facture. M. Casteres s'interroge sur la possibilité de rejeter les sédiments en Loire comme cela se fait à Nantes.

Mme Niescierewicz indique qu'elle fera remonter ces remarques lors de la prochaine réunion avec le Syndicat Mixte.

13. RAPPELS

La question des bateaux d'habitation :

Mme Niescierewicz rappelle qu'il n'est pas autorisé d'habiter sur son bateau (voir Règlement du Port, chapitre 1 – 1.1.1). Un usager demande pour quelle raison. Mme Niescierewicz explique que les élus sucéens souhaitent conserver un port qui vit où les bateaux naviguent. M. Vilaine confirme que c'est un sujet de préoccupation pour les ports maritimes notamment.

M. Hauguel ajoute que la Commune a eu de très nombreuses demandes de bateaux d'habitation notamment type Airbnb, et que le refus de stationnement a été identique pour toutes les demandes.

QUESTIONS DIVERSES

Entretien des bateaux

M. Casteres rapporte la remarque d'un usager : il est désolant de voir que certains bateaux ne sont pas entretenus, notamment à la Gamotrie.

Mme Niescierewicz rappelle que chaque propriétaire de bateau a une obligation d'entretien (cf chapitre 1 – 1.5.1 du Règlement du Port).

Elagage des arbres allée Vétille

M. Casteres rapporte la demande d'un usager : est-il possible de procéder à l'élagage des platanes situées allée Vétille au niveau du quai Passagers.

Mme Niescierewicz répond qu'une intervention des espaces verts va être demandée.

Dragage

M. Casteres rapporte la question d'un usager : est-il prévu un Dragage prévu zone Papinière-Chataigneraie et zone proche du chenal entre Village de Moquechien et château du Port Hubert ?

Mme Niescierewicz répond que comme indiqué plus haut, cela n'est pas prévue pour la zone de la Papinière. Pour ce qui concerne l'autre zone, ce n'est pas dans le domaine fluvial concédé. C'est donc le Département qui est en charge du sujet. La demande va lui être remontée.

Parking remorques

Un usager fait remarquer que le parking du Prieuré n'est actuellement pas facile à utiliser pour les remorques. Il faudrait revoir le marquage afin de délimiter des espaces spécifiques pour les remorques.

M. Hauguel indique qu'il prend note de cette remarque judicieuse, étant par ailleurs en charge du marché. M. Bara ajoute qu'il a été décidé l'été dernier de diriger les propriétaires de remorques vers le parking Descartes en période de vacances scolaires.

Mise à disposition de stationnements libérés

Un usager propose de « sous-louer » des places libérées pour une certaine durée, par exemple lorsque le bateau doit passer un certain temps dans un chantier pour travaux. En effet, cela permettrait à la Commune de bénéficier de places supplémentaires (et de recettes supplémentaires), et à l'usager de réduire les frais de stationnement.

Mme Bara indique que ce n'était pas fait jusqu'alors car cela nécessite beaucoup de gestion, mais qu'elle a des demandes en ce sens.

L'usager répond qu'il existe aujourd'hui des outils permettant de faciliter cette gestion.

M. Hauguel prend note et indique que cette remarque sera étudiée dans le cadre de la refonte du Règlement du Port.

Berge allée Vezon

Un usager s'étonne d'avoir reçu un courrier lui indiquant qu'il ne pourra plus obtenir de place en berge du fait que son bateau dépasse 6.50 m. Or, les tarifs mentionnent 6.99 m.

Mme Bara indique qu'il y a eu une coquille dans le document imprimé, mais que les places en berge sont bien limitées aux bateaux de moins de 6.50 m hors tout. Il ne faut pas se fier à la longueur figurant au certificat d'immatriculation, mais bien y ajouter la longueur liée au moteur et d'éventuelles plateformes, ce qui correspond à la longueur hors tout.

Halte Nautique

Un usager demande les horaires d'ouverture de la halte Nautique. Il est répondu qu'un digicode a été installé suite aux remarques formulées par les usagers l'an dernier.